



MESSAGE DU MAIRE

Martin Murray



Janvier 2019

de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Budget 2019 : une hausse moyenne du compte de taxes de 1,96 % pour le secteur résidentiel

Principaux éléments de ce budget

Pour la maison moyenne (419 759\$), l'augmentation du compte de taxes est de 1,96 % ou de 62\$. Cette hausse se répartit comme suit :

- Masse salariale +0,55 % (+18 \$)
- Service de la dette +0,45 % (+14 \$)
- Quotes-parts agglomération, CMM et régie des eaux usées +0,50 % (+16 \$)
- Autres dépenses +0,45 % (+14 \$)

L'augmentation du compte de taxes permet de répondre aux besoins financiers de la Ville qui, pour 2019, atteindront 68 580 000\$, soit une augmentation de 3,89 % ou de 2 567 500\$ par rapport au budget précédent. Cette augmentation se détaille comme suit :

- Service de la dette 721 300\$
- Masse salariale 612 700\$
- Quotes-parts 649 500\$
- Autres dépenses 584 000\$

Pour 2019, les dépenses locales de fonctionnement s'élèvent à 39 050 800\$ et celles relatives aux quotes-parts versées à l'agglomération de Longueuil, à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand (RIAEU) et à la CMM à 29 529 200\$, pour un total de 68 580 000\$.

À l'échelle locale, la principale dépense est la masse salariale, avec 45,8 % (17 888 700\$) des charges, en augmentation de 3,55 % par rapport à l'année précédente. Le poids de la masse salariale sur l'ensemble des dépenses locales est cependant en recul puisqu'il était de 47,8 % en 2016, de 47,1 % en 2017 et de 46,5 % en 2018.

Le service de la dette (remboursement et intérêts) vient en deuxième, avec 22,7 % (8 851 200\$) des charges. Ces deux catégories représentent 68,5 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

Investir pour l'avenir de notre communauté

Le centre-ville de Saint-Bruno est appelé à se transformer de manière importante au cours des prochaines années. Des projets structurants devraient être officiellement annoncés en 2019. Pour nous assurer que cette transformation se fasse de façon harmonieuse et à échelle humaine, la Ville s'est dotée d'un guide architectural.

Par ailleurs, la réfection complète de la rue Montarville entre la rue Beaumont et le boulevard Clairevue est prévue d'ici la fin de 2021. Un premier tronçon a été réalisé à l'été 2018 entre les rues Beaumont et des Peupliers, et un deuxième suivra l'été prochain.

Une nouvelle politique de financement des organismes sera adoptée prochainement. Nous allons accorder à nos organismes un meilleur soutien financier afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle au sein de notre communauté. L'adoption, le printemps prochain, d'une politique de consultation publique pour mieux informer les Montarillois et être plus à leur écoute est aussi prévue.

En février 2017, le conseil municipal adoptait une politique de l'arbre. Nous en sommes maintenant à l'étape de la réalisation du plan d'action. Un montant de 250 000 \$ y sera consacré en 2019. Devant l'urgence climatique, un montant similaire permettra à la Ville de se doter d'un plan de lutte aux changements climatiques. Ce ne sont là que quelques-unes des mesures mises en place par votre administration municipale pour améliorer notre qualité de vie.

Nouveautés numériques

Les Montarillois possèdent dorénavant leur propre dossier citoyen personnalisé et ont ainsi accès à toutes les informations municipales les concernant grâce à la nouvelle plateforme de communication citoyenne *Voilà!*, conçue par PG Solutions. Vous pouvez vous inscrire à *Voilà! – Taxation* afin de recevoir votre compte de taxes en ligne, si ce n'est déjà fait. Au fil des mois, d'autres services s'ajouteront. Vous pouvez créer votre profil sur le portail Web. Vous êtes invités à télécharger l'application mobile pour bénéficier de tous les avantages de la plateforme. Pour plus d'informations, visitez www.appvoila.com.

L'inscription aux activités de loisirs et de culture se fera également en ligne à compter de l'été 2019. Les citoyens pourront se rendre directement sur le site Web de la Ville afin de créer leur profil pour s'y inscrire.

Adhésion au débit préautorisé

Les citoyens peuvent payer leur compte de taxes annuel par débit préautorisé. Deux types de prélèvements sont proposés : en 4 versements (selon les échéances) ou en 12 versements égaux mensuels (frais d'intérêts selon le règlement en vigueur).

Quatre versements

Le compte de taxes pourra être acquitté en 4 versements, avec un intervalle de 60 jours entre les paiements. Pour connaître les dates de versements ou pour plus d'informations sur le budget, consultez le site Web de la Ville : www.stbruno.ca.

Martin Murray
Maire de Saint-Bruno-de-Montarville